

Coronavirus (COVID-19)

Québec, le 27 avril 2020

AUX DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS DU RÉSEAU DE L'ÉDUCATION

Mesdames,
Messieurs,

La grande adhésion des Québécoises et des Québécois aux mesures de confinement mises en place depuis le début de la crise a permis une amélioration considérable de la situation épidémiologique, ce qui nous permet d'annoncer une **réouverture progressive et prudente** des écoles à partir du 11 mai prochain, et ce, à condition de respecter rigoureusement les indications et les recommandations émises par la Santé publique.

À compter du 4 mai prochain, l'ensemble du personnel des établissements scolaires devra offrir une prestation de travail à temps plein. Toutefois, la situation nous oblige à faire preuve de souplesse dans le but de mettre en place des solutions adaptées aux différentes réalités de nos clientèles.

Établissements préscolaires et primaires

À partir du 11 mai prochain, l'ensemble des écoles préscolaires et primaires du Québec pourra rouvrir ses portes, à l'exception de celles de la Communauté métropolitaine de Montréal. À partir du 19 mai prochain, celles-ci devraient pouvoir rouvrir leurs portes à leur tour, selon les mêmes modalités.

Dans les deux cas, lors de la réouverture des établissements, les activités régulières des services de garde scolaires reprendront. L'accès à ce service devra toutefois être offert aux membres du personnel scolaire dès le 4 mai prochain afin qu'ils puissent être disponibles pour contribuer aux préparatifs entourant le retour en classe.

Cette réouverture sera soumise à un plan de réévaluation en continu.

Dans tous les cas, le retour à l'école se fera de façon volontaire. En effet, les parents auront le choix de poursuivre la consolidation des acquis et de compléter l'apprentissage des savoirs essentiels de leur enfant à partir de leur domicile, en bénéficiant d'un encadrement pédagogique de l'école.

Tous les parents devront informer leur école une semaine à l'avance du retour ou non de leur enfant en classe, et ce, afin que soient rapidement mis en place les services pédagogiques et que l'organisation scolaire soit ajustée. Nous vous demandons d'ailleurs d'en aviser les parents dès maintenant. De plus, nous vous prions de veiller à ce que les élèves vulnérables soient encouragés à revenir en classe dès que possible afin de bénéficier d'un soutien pédagogique optimal. Les parents de ces élèves devront être contactés par leur école au cours des prochains jours pour être rassurés et invités à réintégrer leur enfant en classe.

Afin de s'ajuster à la fréquentation des écoles et de respecter les directives de la Santé publique, les commissions scolaires pourront regrouper les élèves selon leur groupe habituel, par classes-cycles ou par groupes multiniveaux. Ils pourront également se référer, au besoin, à l'arrêté ministériel n° 2020-008 afin d'affecter leur personnel à l'enseignement ou à l'encadrement.

Établissements secondaires

Les écoles secondaires demeureront fermées jusqu'en septembre 2020.

Les élèves en formation professionnelle et en formation générale des adultes pourront reprendre leurs apprentissages, mais selon des modes variés (cours en ligne, à distance, etc.). Toutefois, jamais plus de 50 % des élèves ne devront être en classe simultanément pour réaliser les activités pratiques de leur formation.

Bien que les établissements secondaires demeurent fermés, leurs élèves doivent compléter l'apprentissage des savoirs jugés essentiels d'ici la fin de l'année scolaire.

Comme mentionné précédemment, il en va de même pour les élèves du primaire qui resteront à la maison, soit en raison d'une condition médicale particulière, soit en raison du choix de leurs parents.

Tous les membres du personnel scolaire seront mis à contribution afin de mettre en place des modes d'apprentissage à distance adaptés à chacune des clientèles. Les établissements scolaires secondaires seront accessibles au personnel scolaire afin qu'il puisse travailler sur place en respectant les indications et les recommandations émises par la Santé publique.

Formation sur l'enseignement à distance

Dans le but de permettre au personnel enseignant et aux professionnels de parfaire leurs compétences relatives à l'utilisation des outils technologiques, la Télé-université offrira un microprogramme gratuit portant sur la formation à distance. Les modules seront indépendants les uns des autres. Chacun pourra suivre la formation à son rythme, en utilisant les modules en tout ou en partie, dans l'ordre souhaité et en fonction des besoins. Les premiers modules seront disponibles dès le 4 mai prochain.

Par ailleurs, des formations et des ressources relatives à l'enseignement à distance seront disponibles sous peu sur le site *L'école ouverte*. Une section destinée au personnel scolaire y sera aussi ajoutée.

Récupération d'effets personnels et prêt de matériel numérique

À partir du 27 avril, une vaste opération de prêt de matériel informatique sera lancée par les établissements scolaires. Le matériel informatique disponible dans ces établissements pourra être prêté aux élèves. Ce sera également l'occasion pour eux de récupérer leurs effets personnels et, pour le personnel, de récupérer son matériel scolaire, si cela n'est déjà fait. Dans tous les cas, cette opération doit se faire dans le respect des recommandations émises par la Santé publique.

Un soutien pédagogique et professionnel à distance bonifié

Afin que tous les élèves complètent l'apprentissage des savoirs essentiels d'ici la fin de l'année scolaire, et ce, peu importe leur situation, nous rendons disponibles aux commissions scolaires les sommes nécessaires pour qu'elles fournissent rapidement à tous les élèves et membres du personnel scolaire qui en auraient besoin un outil technologique ayant un accès à Internet. Si les besoins l'exigent, les commissions scolaires pourront procéder à l'acquisition de nouveau matériel informatique. Les modalités à cet égard vous seront communiquées sous peu.

Envois hebdomadaires de trousse pédagogiques

Jusqu'à la réouverture des établissements préscolaires et primaires, de nouvelles trousse d'activités adaptées à l'âge des élèves et liées aux matières scolaires continueront de vous être transmises afin de faciliter la tâche au personnel enseignant qui devra les bonifier et les personnaliser en vue de l'envoi de la semaine suivante.

Sachez également que la plateforme *L'école ouverte* sera bonifiée régulièrement. Télé-Québec poursuivra également la diffusion de sa programmation spéciale, en ligne et à la télévision.

Établissements préscolaires et primaires : modalités à mettre en place

Comme mentionné précédemment, il est crucial que chacun de vos établissements observe à la lettre les indications et les directives émises par la Santé publique. Nous ne devons faire aucun compromis sur la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel scolaire. Ainsi, de la réouverture des écoles à la fin de l'année scolaire, chaque établissement scolaire préscolaire et primaire devra s'assurer de mettre en place et de respecter les modalités de la Santé publique ci-jointes.

Je vous invite à consulter le document explicatif joint au présent envoi. Vous recevrez également, au cours des prochains jours, un document sous forme de « questions et réponses » présentant des informations supplémentaires sur la réouverture progressive des établissements scolaires. Ce document sera mis à jour et vous sera transmis sur une base régulière. Pour tout autre questionnement, je vous invite à communiquer avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Soyez assurés que nous serons présents pour vous soutenir tout au long de cette opération.

Ensemble contre le coronavirus

Je tiens à souligner la grande ouverture et la contribution exceptionnelle des représentants de chaque organisation dans le cadre des réflexions qui ont mené à la mise en œuvre de ce scénario. Tous les acteurs du réseau scolaire ont fait preuve d'une capacité d'adaptation extraordinaire depuis le début de cette situation sans précédent.

Au cours des dernières semaines, nous avons réussi ensemble à mettre en place les mesures nécessaires pour que les élèves maintiennent leurs acquis. Grâce à cette énergie et à ce dévouement, je suis convaincu que la réouverture progressive de nos établissements scolaires sera une réussite et que les élèves compléteront l'apprentissage des savoirs essentiels avant la fin de l'année scolaire.

Évidemment, ce retour progressif soulèvera des inquiétudes, mais ensemble et avec résilience, nous pourrons reprendre nos activités collectives de façon saine et sécuritaire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,



Jean-François Roberge

p. j.